

**L'an deux mil vingt-deux, le 20 septembre à 19 heures 00.**

**Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.**

**Étaient présents** : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Messieurs Laurent SAÏBOU, Sébastien HAUTOT, Jérôme TAINGUY

**Absent excusé** : Sabine GUTIERREZ, Céline MILLET représentée par Nathalie FAUGERE

**Absent** : Fabrice PLOT

**Secrétaire de Séance** : Sébastien HAUTOT

\*\*\*\*\*

Le quorum est atteint. La séance débute à 19h00.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- D2022-33 –Reconduction de la demande de subvention au titre de la DSIL et du CRTE
- D2022-34 - Achat d'un onduleur
- D2022-35 – Installation de la fontaine
- D2022-36 – Taxe d'aménagement sur le territoire de la commune d'Escoussans
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de retirer la délibération D2022-36 de l'ordre du jour. En effet, la taxe d'aménagement fait l'objet d'une réforme qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Après confirmation du service instructeur, et en l'absence de changement, il n'est pas nécessaire de délibérer à ce jour. A partir de 2023, il conviendra de délibérer avant le mois de juillet pour l'année 2024.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION 2022-33 – RECONDUCTION DE LA DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PRESBYTERE AU  
TITRE DE LA DSIL ET DU CRTE**

Madame le Maire rappelle que nous pouvons représenter notre demande de subvention pour la rénovation énergétique du presbytère (logement communal) dans le cadre de la DSIL. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la transition écologique et sont indispensables pour améliorer la performance énergétique du logement afin de réduire la consommation et la facture énergie des locataires.

Compte tenu des fortes augmentations, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement en prenant également en considération que les travaux sur un logement communal ne sont pas éligibles à la DETR, mais seulement à la DSIL.

Cette demande de subvention est présentée au titre de la DSIL et également dans le cadre du CRTE, piloté par le pôle territorial Sud Gironde, la CDC et la sous-préfecture

Le montant des devis s'élève à :

Remplacement de la chaudière fuel par une PAC (dont options)	19 917.00 € HT	23 900.40 € TTC
Remplacement d'une fenêtre double vitrage bois et réfection des joints d'étanchéité	2 969.00 € HT	3 562.80 € TTC
Remplacement des volets (auto-entrepreneur)	7 374.00 € HT	7 374.00 € TTC
Retrait cuve fuel (dépollution)	1 700.00 € HT	2 040.00 € TTC
<b>Soit un montant de :</b>	<b>31 960.00€ HT</b>	<b>36 877.20 € TTC</b>
Marge d'imprévus (10%)	3 190.00 € HT	
<b>Soit un montant total de :</b>	<b>35 156.00€ HT</b>	

Le financement de ces opérations est ainsi prévu (inclus les imprévus) :

Subvention DSIL (max 80 %)	28 124.80 €
Autofinancement commune (minimum 20%)	7 031.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la reconduction de la demande de subvention.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention au titre de la DSIL et dans le cadre du CRTE.

PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;

MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

<b>Conseillers en exercice : 10</b>	<b>Présents : 07</b>	<b>Votants : 08</b>
<b>Pour : 08</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>

### DÉLIBÉRATION 2022-34 – ACHAT D'UN ONDULEUR

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il faut changer l'onduleur indispensable pour protéger l'ordinateur contre les risques électriques comme les coupures de courant, les surtensions, les sous-tensions, etc.

Deux devis ont été demandés :

- EURL BLSI	93.00 € HT	111.60 € TTC
- EC 33	91.43 € HT	109.72 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le devis de l'entreprise EC 33 ;

PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;

MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cet achat.

<b>Conseillers en exercice : 10</b>	<b>Présents : 07</b>	<b>Votants : 08</b>
<b>Pour : 08</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>

### DÉLIBÉRATION 2022-35 – INSTALLATION DE LA FONTAINE

Madame le Maire informe l'assemblée que la fontaine, n'étant plus raccordée au réseau, a été démontée. Nettoyée et remise en état, elle peut être installée près de la mairie.

Le devis proposé par la SARL GUILLABERT est de : 464.48 € HT 557.38 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le devis.

PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;

MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à ces travaux.

<b>Conseillers en exercice : 10</b>	<b>Présents : 07</b>	<b>Votants : 08</b>
<b>Pour : 08</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>

### DÉLIBÉRATION 2022-36 – TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Délibération retirée. Ce point sera à examiner en juillet 2023.

#### Questions diverses :

##### Pompe du puit :

Sébastien HAUTOT demande si le disjoncteur du mécanisme de la pompe du puit a été acheté. Il lui est répondu que c'est en cours.

Les élus n'ayant plus de questions, madame le Maire présente un point de situation et communique sur les dossiers en cours.

### **Travaux divers :**

Des ateliers sont à prévoir avec tous les élus pour effectuer divers travaux :

- travaux de peinture portail du presbytère 01 / 02 octobre 2022
- bandeaux asile de nuit... idem
- Rangement garage 29/10 ou 19/11/2022

### **Sinistre de la salle des fêtes :**

Une surtension liée aux orages a fait fondre la totalité des éclairages de sécurité de la salle des fêtes. Le sinistre est pris en charge par l'assurance à hauteur de 90% de la facture.

### **Salle des fêtes – imprévus :**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture de la salle des fêtes, il est apparu que les gaines de ventilation étaient rongées et il y avait très peu d'isolation. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 1610 € HT, soit 1932 € TTC.

### **Voirie :**

Suite à la réparation d'une fuite d'eau sur la VC 2 au Id Montagne, un trou s'est formé en milieu de chaussée. La société AGUR interviendra dans la semaine pour effectuer la remise en état.

### **Fossé :**

Une importante fuite d'eau à Coqs a permis de constater qu'une buse était partiellement bouchée devant le hangar d'un administré et qu'une partie du fossé était comblé, empêchant l'évacuation des eaux vers l'importante traversée d'eau pluviale au Id Nicot.

Un curage partiel du fossé est prévu dans les prochains travaux et un débouchage de la buse est envisagé, mais il faudra surveiller l'évolution de l'écoulement des eaux et éventuellement procéder à la recréation du fossé.

### **PDIPR :**

Dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées, le nouveau schéma de la communauté des communes de Convergence-Garonne a été adopté en conseil communautaire du 14 septembre 2022. Compte tenu de nombreuses contraintes exposées auprès des élus à différentes étapes, le linéaire initial en est réduit ce qui conduit à la suppression de boucles locales. Pour Escoussans, une liaison depuis le bourg vers Laubes est conservée, mais la partie de la boucle de Liron au Bourg est retirée du schéma. La commune conservera les chemins et équipements, mais devra en assurer l'entretien et la responsabilité.

Le schéma communautaire doit être validé en commission départementale dans le dernier trimestre 2022.

### **Monument aux morts :**

La réfection du monument aux morts, dont le changement de plaques, devrait être effective pour le 11 novembre 2022.

**ALERT-FR :**

Il s'agit d'un dispositif d'alerte des populations déployé depuis le mois de juin 2022 par le gouvernement via le réseau des antennes 4G et 5G. En cas d'incident grave, le Préfet demande aux opérateurs de téléphonie mobile de diffuser un message d'alerte qui sera reçu sur les mobiles de toutes les personnes présentes sur le territoire (habitants, touristes...).

Madame le Maire fera une information plus complète dans les prochaines gazettes.

**Agenda prévisionnel :**

Commission Noël :

Lundi 26/09/2022 à 18H30

Commission communication

Mercredi 28/09/2022 à 18H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire

Catherine BERTIN



Le secrétaire de séance

Sébastien HAUTOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

